

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le mardi 27 septembre 2016 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 20 septembre 2016.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Christelle GARRIGOUX, Marguerite LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Roland MAFFRE.

Étaient représentés :

Ghislain SERIEYS par Monsieur Philippe CASTANIER
Monsieur Gilbert DELPUECH par Monsieur Roland MAFFRE
Madame Catherine JAMMES par Monsieur Fabien LONGUECAMP, elle suivait par ailleurs la réunion par audioconférence.

Secrétaire de séance : Marguerite LABORIE

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 AOUT 2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. CHAUFFAGE DE L'EGLISE

Monsieur Fabien LONGUECAMP sort de la salle

Monsieur le Maire indique que le chauffage de l'église est hors service depuis novembre/décembre 2015.

Les travaux doivent être actés rapidement afin qu'ils puissent être réalisés avant le 30 novembre 2016.

Par ailleurs, Monsieur le Maire doit participer à un Conseil Diocésain au cours duquel sera présentée une demande de subvention.

Trois devis ont été adressés à la Commune.

Deux solutions électriques (lustres chauffants) sont présentées (entreprise DELESTRE INDUSTRIE et Entreprise LONGUECAMP) et une solution au Gaz.

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs aux trois devis.

La solution au gaz n'est pas retenue pour des raisons d'esthétique et de sécurité.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise LONGUECAMP pour un montant de 12 708,46 € incluant les options.

Les options seront installées, si nécessaires, une fois l'hiver passé.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur le devis de la SARL LONGUECAMP pour 12 708, 46 €.

III. ACCESSIBILITE CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire invite le Conseil à donner son accord sur le paiement de factures supplémentaires relatives d'une part à la fourniture de carrelage acheté auprès de la société POINT P pour 78,28 € et 20, 29 € et d'autre part à des travaux de dépose/pose de luminaire pour 255,50 € par la SARL LONGUECAMP.

Il informe par ailleurs le Conseil qu'une moustiquaire a été installée au niveau de la cuisine de la cantine.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord d'une part sur les factures de la société POINT P pour 78,28 € et 20,29 € et d'autre part sur la facture de la SARL LONGUECAMP de 255,50 €.

IV. ACCESSIBILITE DE LA SALLE DES FETES

Entrée de Monsieur Fabien LONGUECAMP.

Monsieur le Maire fait le point des difficultés liées à l'accessibilité de la salle des fêtes.

Il rappelle que les travaux de mise en conformité doivent être réalisés un délai contraint (au plus tard le 27 septembre 2018).

Afin d'une part d'avoir une vision globale du projet et, d'autre part de préparer le budget 2017, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation d'architectes.

La lettre de mission comprendra, outre l'accessibilité, un diagnostic général de la structure et la construction d'une salle de préparation attenante à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose de solliciter les cabinets d'architectures implantés sur l'arrondissement d'Aurillac.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour le lancement d'une consultation d'architectes.

V. CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE 2017-2020

Monsieur le Maire présente les garanties dont bénéficient les agents communaux et les contractuels au titre du contrat souscrit par la Commune s'agissant des risques maladie/invalidité/accident du travail.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre d'un groupement de commandes au niveau du Centre des Gestion de la Fonction Publique territoriale du Cantal des

propositions ont été formulées par la compagnie YVELIN via le cabinet d'assurance AM TRUST.

Monsieur le Maire présente la proposition et propose au Conseil d'une part de procéder à la résiliation du contrat en cours et d'autre part de l'autoriser à souscrire un contrat auprès de la compagnie Yvelin-Collecteam dans le cadre du groupement de commandes.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour autoriser la souscription du contrat auprès de la compagnie YVELIN COLLECTEAM et l'assureur AM TRUST.

VI. ADMISSION EN NON VALEUR

Consécutivement à une procédure de surendettement, Monsieur le Maire propose d'une part d'admettre en non-valeur la somme de 1670, 96 € correspondant aux produits irrécouvrables suivants et d'autre part de mandater cette somme au compte 6541.

-1670,96 € (factures d'eau et loyers sur exercices 2010 et 2011) M. Rémy BAZIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur de la somme de 1670, 96 € et mandate cette somme au compte 6541.

VI. DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à un changement de compte concernant les dépenses d'admission en non-valeur.

Il propose d'adopter la décision modificative suivante :

Crédit au compte 6541 pour 1671.00 €

Débit au compte 022 pour 1671.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette décision modificative.

VII. CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : ATTRIBUTION D'INDEMNITES

En application de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes, le Receveur Municipal peut recevoir une indemnité annuelle de conseil et une indemnité de confection de budget.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'attribuer à Monsieur GUILLAUME, Receveur Municipal, d'une part une indemnité de conseil et d'autre part une indemnité de confection des documents budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

VIII. CHARTE POUR LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNE

En complément de l'extinction des luminaires la nuit, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer la charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne.

La signature de cette charte permettra à la Commune d'être référencée comme Commune soucieuse du respect de l'environnement.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de la charte.

IX. QUESTIONS DIVERSES

-Balades thermiques :

L'espace info énergie du Cantal propose une intervention gratuite sur une dizaine de foyers du bourg de la Commune dans le cadre de l'opération balades thermiques.

Les balades thermiques sont des parcours réalisés pendant la période hivernale.

Un conseiller énergie équipé d'une caméra thermique visualise les déperditions de chaleur des bâtiments. Les images prises lors du parcours sont ensuite analysées en salle où sont fournies toutes les explications techniques pour comprendre l'intérêt d'une isolation efficace. Un temps d'échange est prévu pour permettre de poser des questions au conseiller.

Les personnes intéressées par la démarche sont invitées à se manifester à la Mairie pour obtenir le bulletin de participation qui devra être retourné avant le 15 novembre 2016. Les premiers arrivés seront les premiers servis.

- Modifications poteaux terrain de foot

Monsieur le Maire présente la facture de l'entreprise LALO pour 385, 22 € TTC s'agissant des modifications relatives aux poteaux du terrain de foot.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur cette facture.

- Règlement Cimetière Municipal

Monsieur le Maire revient sur le règlement adressé par courriel aux membres du Conseil afin de recueillir leurs observations.

Des consignes de tri des déchets seront affichées à proximité des conteneurs afin d'éviter le mélange des déchets verts notamment avec les déchets inertes.

Des modifications sont apportées aux articles 16 et 55.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le règlement modifié.

- Subventions complémentaires coopérative scolaire et APE

Monsieur le Maire indique que deux enfants supplémentaires seront scolarisés sur la commune à partir du mois d'octobre 2016.

Il propose d'augmenter la subvention à la coopérative scolaire pour tenir compte de ces inscriptions soit 90 € par enfant et d'accorder un complément de subvention de 180.00 €.

Par ailleurs, s'agissant de l'Association des Parents d'Elèves, il propose le versement de la somme de 350,00 € au titre du goûter de Noël 2015.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord d'une part sur le versement d'une somme complémentaire de 270,00 € à la coopérative scolaire et d'autre part d'une somme de 350,00 € à l'Association des Parents d'Elèves.

- Décision modificative

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à un changement de compte concernant les dépenses d'admission en non-valeur.

Il propose d'adopter la décision modificative suivante :

Crédit au compte 6574 pour 530.00 €

Débit au compte 022 pour 530.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette décision modificative.

- Titre de paiement électronique (TIPI)

Monsieur le Maire propose d'élargir le titre de paiement électronique aux rôles de paiement des factures d'eau émises à partir du 1er octobre 2016.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour cette proposition.

- Logement presbytère

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur CALMES a donné congé du logement du presbytère et libèrera le logement le 24 octobre 2016.

Monsieur le Maire propose de relouer ce logement moyennant un loyer de 300 € par mois.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur le loyer proposé.

- **Diagnostic amiante**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter le devis de l'entreprise SOCOBOIS pour 1050,00 € correspondant au diagnostic amiante des logements CARRIER 1 et 2. A cette somme s'ajoute 50, 00 € de frais par analyse.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur le devis proposé.

- **Agenda**

10/10/2016 : début des travaux logements LOGISENS

11/11/2016 : Cérémonie au Monument aux morts

12/11/2016 : Ronde de la Châtaigneraie

22/11/2016 : Réunion Natura 2000

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 25 octobre 2016

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et, Marguerite LABORIE, secrétaire de séance.